

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE, TENUE LE LUNDI 13 MAI 2019, À 19 H 00, À SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE DE MURDOCHVILLE, SUR LA 5<sup>E</sup> RUE.**

**Sont présents :**

Le maire : Délisca Ritchie Roussy

Les conseillers :

Poste no 3 : Pierre-Marie Smith  
Poste no 4 : Daniel Fournier  
Poste no 5 : Jean-Pierre Chouinard  
Poste no 6 : Léonie Ste-Croix Blondin

**Et :**

Le directeur général et greffier par intérim : Paul Langlois

**Sont absents :**

Les conseillers :

Poste no 1 : Martin Pelletier  
Poste no 2 : Dawn Eden

**1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.**

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, souhaite la bienvenue aux personnes présentes, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 19 h 30.

**2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, fait lecture de l'ordre du jour présenté aux membres du Conseil qui se lit comme suit :

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.
2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.
3. LECTURE ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.
4. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.
5. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 4 AVRIL AU 8 MAI 2019, EXCLUANT LES DÉPÔTS-SALAIRES.
6. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 AVRIL 2019.
7. RAPPORT D'ACTIVITÉS.
8. CORRESPONDANCE.
9. AVIS DE MOTION AYANT POUR OBJET L'ADOPTION D'UNE POLITIQUE SUR LES OPÉRATIONS DE DÉNEIGEMENT.

10. AVIS DE MOTION AYANT POUR OBJET L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AJOUTER DES USAGES À LA ZONE 11 HB.
11. AVIS DE MOTION AYANT POUR OBJET L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT CONCERNANT LES NUISANCES, LA PAIX, L'ORDRE ET LE BRUIT ET ANNULANT LE RÈGLEMENT 99-295 ET PRÉCÉDENTS SUR LES NUISANCES.
12. ADOPTION D'UNE POLITIQUE PORTANT SUR LES COMMANDITES ET LES DONNS.
13. ENTENTE DE CONCESSION DES CINQ CHALETS SITUÉS AU CENTRE DE PLEIN AIR DU LAC YORK AVEC LE CHIC-CHAC.
14. DEMANDE DE PARTENARIAT - LA PETITE ÉCOLE DE LA CHANSON CHANTE PATRICE MICHAUD.
15. DEMANDE DE COMMANDITE DU CLUB DE GOLF DE MURDOCHVILLE - ACHAT D'UN PANNEAU PUBLICITAIRE.
16. ÉTABLISSEMENT D'UNE PETITE CAISSE POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE.
17. APPUI À LA RÉHABILITATION DU TRANSPORT FERROVIAIRE EN GASPÉSIE.
18. DEMANDE DE SOUTIEN DANS LE CADRE DU PROGRAMME FAIR.
19. COTISATION ANNUELLE 2019-2020 - ASSOCIATION TOURISTIQUE RÉGIONALE DE LA GASPÉSIE.
20. PROLONGATION DU MANDAT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER PAR INTÉRIM.
21. ADJUDICATION RELATIVEMENT À L'APPEL D'OFFRES 11-03-08-04-2019 - ACHAT D'UN CAMION 4 SAISONS.
22. ADJUDICATION RELATIVEMENT À L'APPEL D'OFFRES 012-03-315-04-2019 - ACHAT D'UN CAMION À ORDURES.
23. AFFAIRES NOUVELLES.
  - A)
  - B)
  - C)
24. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC.
25. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

Suite à cette lecture,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR PIERRE-MARIE SMITH ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit et est adopté avec le retrait du point 21 - ADJUDICATION RELATIVEMENT À L'APPEL D'OFFRES 11-03-08-04-2019 - ACHAT D'UN

CAMION 4 SAISONS - et l'ajout au point 23 -  
AFFAIRES NOUVELLES - de l'élément suivant -  
LOGEMENT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER PAR  
INTÉRIM.

**3. LECTURE ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES  
ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.**

Les procès-verbaux de l'assemblée régulière du  
8 avril et de l'assemblée spéciale du 17 avril  
2019 sont déposés.

Suite à ce dépôt,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-  
PIERRE CHOUINARD  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les procès-verbaux de l'assemblée régulière  
du 8 avril et de l'assemblée spéciale du 17 avril  
2019 soient et sont par les présentes acceptés  
tel que présentés.

**4. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉ-  
RIEURES.**

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, revoit  
avec les membres du Conseil les points majeurs  
des procès-verbaux des assemblées antérieures.

**5. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DE DÉBOURSÉS  
POUR LA PÉRIODE DU 4 AVRIL AU 8 MAI 2019,  
EXCLUANT LES DÉPÔTS-SALAIRES.**

Le directeur général et greffier par intérim,  
monsieur Paul Langlois, soumet pour approbation  
des membres du Conseil, le bordereau des  
déboursés pour la période du 4 avril au 8 mai  
2019, excluant les dépôts-salaires, qui s'élève à  
109 997,39 \$.

Suite à cette présentation,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE, MADAME LÉONIE  
STE-CROIX BLONDIN  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le bordereau des déboursés pour la période du  
4 avril au 8 mai 2019 soit et est accepté sous  
réserve de vérification par les membres du  
Conseil et par les vérificateurs externes.

Les chèques 1351 à 1401 ainsi que les  
prélèvements 115, 117 à 122 confirment le  
paiement des déboursés pour la période du 4 avril  
au 8 mai 2019 et totalisant le montant de  
109 997,39 \$.

**6. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES REVENUS ET  
DÉPENSES AU 30 AVRIL 2019.**

Le rapport des revenus et dépenses au 30 avril  
2019 est soumis pour approbation des membres du  
Conseil. Le rapport des revenus et dépenses au  
30 avril 2019 se lit comme suit :

**Revenus :**

Au 30 avril 2019 : 1 055 907,39 \$

**Dépenses :**

Au 30 avril 2019 : 530 844,86 \$

Suite à cette présentation,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR DANIEL FOURNIER  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le rapport des revenus et dépenses au 30 avril 2019 soit et est accepté sous réserve de vérification par les membres du Conseil et par les vérificateurs externes.

**7. RAPPORTS D'ACTIVITÉS.**

Les rapports d'activités du mois d'avril 2019 du service des Travaux publics ainsi que du service des Incendies sont déposés.

**8. CORRESPONDANCE.**

Aucune correspondance n'est déposée.

**9. AVIS DE MOTION AYANT POUR OBJET L'ADOPTION D'UNE POLITIQUE SUR LES OPÉRATIONS DE DÉNEIGEMENT.**

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller, monsieur Pierre-Marie Smith, qu'il présentera, lors d'une assemblée ultérieure, une politique sur les opérations de déneigement.

**10. AVIS DE MOTION AYANT POUR OBJET L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AJOUTER DES USAGES À LA ZONE 11HB.**

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller, monsieur Jean-Pierre Chouinard, qu'il présentera, lors d'une assemblée ultérieure, un projet de règlement modifiant le règlement de zonage afin d'ajouter des usages à la zone 11 HB.

**11. AVIS DE MOTION AYANT POUR OBJET L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT CONCERNANT LES NUISANCES, LA PAIX, L'ORDRE ET LE BRUIT ET ANNULANT LE RÈGLEMENT 99-295 ET PRÉCÉDENTS SUR LES NUISANCES.**

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller, monsieur Daniel Fournier, qu'il présentera, lors d'une assemblée ultérieure, un règlement concernant les nuisances, la paix, l'ordre et le bruit et annulant le règlement 99-295 et précédents sur les nuisances.

**12. RÉSOLUTION 19-068- ADOPTION D'UNE POLITIQUE PORTANT SUR LES COMMANDITES ET LES DONNS.**

CONSIDÉRANT QU' avis de motion visant l'adoption d'une politique sur les commandites et les dons ainsi que le premier projet de politique furent déposés lors de l'assemblée régulière du 8 avril dernier.

CONSIDÉRANT QUE ladite politique fut disponible pour fins de consultations à compter du 12 avril 2019.

CONSIDÉRANT QUE cette politique définit les paramètres et les règles d'attribution des commandites et des dons versés par la Ville de Murdochville.

CONSIDÉRANT QUE cette politique introduit des dates pour le dépôt des demandes de commandites et de dons formulées par les organismes à but non lucratif et à but lucratif.

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal fera connaître lors de l'adoption de son budget annuel, la somme accordée sur une base annuelle à la Politique de commandite et de dons.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR PIERRE-MARIE SMITH  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville adopte la Politique de commandites et des dons telle que présentée.

QU'à tous les ans, lors de l'adoption du budget annuel, et ce à compter de 2020, une somme soit allouée à ladite politique.

**13. RÉOLUTION 19-069 - ENTENTE DE CONCESSION DES CINQ CHALETS SITUÉS AU CENTRE DE PLEIN AIR DU LAC YORK AVEC LE CHIC-CHAC.**

CONSIDÉRANT la fin de la précédente entente intervenue avec le Chic-Chac relativement à la concession pour fin d'exploitation des cinq chalets situés sur les rives du lac York.

CONSIDÉRANT QUE ladite entente était fondée sur une notion expérimentale.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Murdochville désire renouveler cette entente pour une période de trois (3) ans.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Murdochville souhaite favoriser le développement récréotouristique sur son territoire.

CONSIDÉRANT QUE l'entente est fondée sur une base commerciale et que le concessionnaire assure la remise des cinq chalets dans un état impeccable à l'issue de l'entente.

CONSIDÉRANT QUE le concessionnaire s'engage à prendre les assurances requises en terme de responsabilité civile et en terme de feu, vol, bris et vandalisme.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE, MADAME LÉONIE  
STE-CROIX BLONDIN  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte de signer  
une entente de concession avec l'entreprise Chic-  
Chac pour la concession des cinq chalets situés  
sur les rives du lac York et ce, pour une période  
de trois (3) ans.

QUE le Chic-Chac assure à la Ville de  
Murdochville des revenus minimaux 30 \$ par jour  
par chalet, soit 210 \$ par semaine par chalet,  
pour la durée de l'entente, c'est-à-dire les  
saisons estivales 2019, 2020 et 2021.

**14. RÉOLUTION 19-070 - DEMANDE DE PARTENARIAT - LA  
PETITE ÉCOLE DE LA CHANSON CHANTE PATRICE  
MICHAUD.**

CONSIDÉRANT la demande du Festival en  
chanson de Petite-Vallée, dans  
laquelle une proposition de  
partenariat est faite pour le  
spectacle hommage "La Petite  
école de la chanson chante  
Patrie Michaud" afin de défrayer  
une partie des coûts relatifs à  
l'organisation de ce projet.

CONSIDÉRANT QUE le Festival en chanson de  
Petite-Vallée constitue un atout  
culturel et touristique fort  
important pour le rayonnement de  
la Gaspésie.

CONSIDÉRANT QUE plusieurs jeunes de Murdochville  
font partie de ce projet.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-  
PIERRE CHOUINARD  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte de  
s'associer au projet "La Petite École de la  
chanson chante Patrice Michaud" à titre de  
commanditaire "ami" en contribuant pour une somme  
de 300 \$.

**15. RÉOLUTION 19-071 - DEMANDE DE COMMANDITE DU CLUB  
DE GOLF DE MURDOCHVILLE - ACHAT D'UN PANNEAU  
PUBLICITAIRE.**

CONSIDÉRANT la lettre du 24 avril 2019 de  
monsieur Dave Martin, président  
du Club de golf de Murdochville,  
dans laquelle demande est faite  
à la Ville de Murdochville de  
commanditer le Club de golf par  
l'achat d'un panneau publi-  
citaire sur un départ et ce, au  
coût de 250,00 \$.

CONSIDÉRANT QUE le Club de golf de Murdochville est une institution importante au niveau récréotouristique.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR DANIEL FOURNIER  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville commandite le Club de golf de Murdochville par l'achat d'un panneau publicitaire sur un des départs du terrain de golf, au coût de 250,00 \$.

**16. RÉSOLUTION 19-072 - ÉTABLISSEMENT D'UNE PETITE CAISSE POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE.**

CONSIDÉRANT QUE l'absence d'une petite caisse au service de Sécurité Incendie.

CONSIDÉRANT QUE ce service est composé de mandataires qui souvent oeuvrent le soir et/ou en situation d'urgence.

CONSIDÉRANT la nécessité de certains déboursés mineurs en situation d'urgence.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR DANIEL FOURNIER  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QU'une petite caisse d'un montant maximal de 100 \$, sous la responsabilité du directeur intérimaire du service de Sécurité Incendie, soit accordée.

QUE les dépenses soient rapportées sur une base mensuelle, soit avant le 1<sup>er</sup> jour de chaque mois.

**17. RÉSOLUTION 19-073 - APPUI À LA RÉHABILITATION DU TRANSPORT FERROVIAIRE EN GASPÉSIE.**

CONSIDÉRANT la situation globale du transport ferroviaire en Gaspésie, notamment la nécessité de travaux majeurs qui sont requis pour le retour de la circulation ferroviaire.

CONSIDÉRANT la nécessité que les investissements et les travaux se réalisent dans les meilleurs délais afin de consolider les centaines d'emplois dont dépend le retour du transport ferroviaire.

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement du Québec, via son Premier Ministre, monsieur François Legault et son ministre des Transports, monsieur François Bonnardel, reporte l'échéance des travaux à l'année 2026.

CONSIDÉRANT QU' il existe des solution pour accélérer le processus de reprises du service ferroviaire en Gaspésie.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR PIERRE-MARIE SMITH  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville appui les décideurs politiques de la région et demande au ministre des Transports, monsieur François Bonnardel, de mettre en oeuvre des solutions visant à raccourcir les délais de mise en oeuvre de réfection de la ligne ferroviaire gaspésienne.

QUE copie de la présente résolution soit et est transmise aux différents intervenants gouvernementaux afin de leur signaler l'urgence de la situation.

**18. RÉOLUTION 19-074 - DEMANDE DE SOUTIEN DANS LE CADRE DU PROGRAMME FAIR.**

CONSIDÉRANT QUE la M.R.C. La Côte-de-Gaspé a confirmé que le programme FAIR est renouvelé pour 2019 et ce, aux mêmes conditions que pour 2018.

CONSIDÉRANT QUE ledit programme FAIR, volet IV, permet aux villes et municipalités d'instituer un projet qui vise l'entretien de certains actifs.

CONSIDÉRANT QUE 70 % du montant accordé pour le projet doit être consacré à la main-d'oeuvre et le 30 % restant à l'acquisition de produits et/ou d'équipements.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le directeur général et greffier soit et est mandaté pour l'élaboration d'un projet respectant les critères du programme FAIR, volet IV.

QUE cette demande de soutien financier soit déposée auprès de la M.R.C. La Côte-de-Gaspé et ce, dans les meilleurs délais.

**19. RÉOLUTION 19-075 - COTISATION ANNUELLE 2019-2020 À L'ASSOCIATION TOURISTIQUE RÉGIONALE DE LA GASPÉSIE.**

CONSIDÉRANT la facture 29611 couvrant le paiement de la cotisation annuelle de l'Association touristique régionale de la Gaspésie, au montant de 657,66 \$, taxes incluses.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE, MADAME LÉONIE  
STE-CROIX BLONDIN  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'autoriser le paiement de la facture 23611 au  
montant de 657,66 \$, taxes incluses et couvrant  
le paiement de la cotisation annuelle de  
l'Association touristique régionale de la  
Gaspésie.

**20. RÉSOLUTION 19-076 - PROLONGATION DU MANDAT DU  
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER PAR INTÉRIM.**

CONSIDÉRANT la résolution 18-126.

CONSIDÉRANT le souhait du Conseil municipal  
de prolonger le mandat du  
directeur général et greffier  
par intérim.

CONSIDÉRANT QUE cette prolongation sera  
effective du 5 avril au 5  
juillet 2019, soit un  
renouvellement de mandat de 3  
mois.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR DANIEL  
FOURNIER  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le mandat du directeur général et greffier  
par intérim, monsieur Paul Langlois, soit et est  
prolongé de trois mois, soit du 5 avril au  
5 juillet 2019 et ce, aux mêmes conditions  
émises, adoptées et signées contractuellement le  
17 janvier 2019.

**21. ADJUDICATION RELATIVEMENT À L'APPEL D'OFFRES  
11-03-08-04-2019 - ACHAT D'UN CAMION 4 SAISONS.**

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

**22. RÉSOLUTION 19-077 - ADJUDICATION RELATIVEMENT À  
L'APPEL D'OFFRES 012-03-315-04-2019 - ACHAT D'UN  
CAMION À ORDURES.**

CONSIDÉRANT QU' un appel d'offres a été publié  
par la Ville de Murdochville  
visant l'acquisition d'une  
camion à ordures.

CONSIDÉRANT QUE toutes les dispositions du  
règlement sur la gestion  
contractuelle ont été  
respectées.

CONSIDÉRANT QUE la date limite pour le dépôt des  
soumissions avait été fixée au  
15 avril 2019.

CONSIDÉRANT QU' un seul soumissionnaire à  
répondu à l'appel d'offres, soit  
le Centre routier (1994) inc. de  
Rivière-du-Loup.

CONSIDÉRANT QUE le Centre routier (1994) inc. a répondu à la demande faite c'est-à-dire de fournir les données requises pour l'analyse d'un camion à chargement arrière et d'un camion à chargement latéral.

CONSIDÉRANT QU' un comité d'analyse de la soumission a été formé tel que stipulé à la Loi.

CONSIDÉRANT QUE le comité d'analyse a déclaré la soumission conforme.

CONSIDÉRANT QUE le prix de la soumission, avec ses deux (2) options, s'élève à :

- Camion à chargement arrière:  
259 804.00 \$
- Camion à chargement latéral:  
286 148.00 \$

CONSIDÉRANT QUE l'option du camion à chargement latéral libère le coût d'un travailleur et permet d'utiliser cette ressource à d'autres fins.

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité d'analyse de la soumission recommandent unanimement l'acquisition du camion à chargement latéral conditionnellement à certaines modifications dont celle obligeant le soumissionnaire à fournir les cahiers et manuels mécaniques du camion et de la boîte.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte la recommandation du comité d'analyse de la soumission et accepte la soumission de la compagnie Le Centre routier (1994) inc. pour l'achat d'un camion à ordures à chargement latéral au montant de 286 148 \$, avant taxes applicables et conditionnellement à l'obtention des autorités gouvernementales des autorisations requises pour l'obtention d'un prêt.

### **23. AFFAIRES NOUVELLES.**

#### **A) RÉSOLUTION 19-068 - LOGEMENT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER PAR INTÉRIM.**

CONSIDÉRANT la résolution 19-013 - HÉBERGEMENT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER PAR INTÉRIM.

CONSIDÉRANT QU' un logement mieux adapté aux besoins du directeur général et greffier par intérim fut ciblé

sur la 1<sup>re</sup> Rue pour un coût mensuel de 670 \$.

CONSIDÉRANT QUE cette location serait pour une période de deux (2) mois, soit du 15 avril au 15 juin 2019.

CONSIDÉRANT QUE cette location pourrait être reconduite après entente entre les parties, soit monsieur Edwin Castilloux et la Ville de Murdochville.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR DANIEL FOURNIER  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville débourse le 15 avril 2019 et le 15 mai 2019, un montant de 670 \$ au locateur, monsieur Edwin Castilloux, afin d'assurer l'hébergement du directeur général et greffier par intérim, monsieur Paul Langlois.

**24. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC.**

Les questions posées reçoivent une réponse du maire, madame Délisca Ritchie Roussy.

**25. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.**

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'assemblée soit et est déclarée fermée.

---

DÉLISCA RITCHIE ROUSSY  
Maire

---

PAUL LANGLOIS  
Directeur général et  
greffier par intérim